

MAIRIE
42590 SAINT-JODARD



A2023-56

**ARRETE REGLEMENTANT
PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT SUR
LA PLACE LEONARD PERRIER**

Le maire de la commune de Saint-Jodard,

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivant,
Vu l'intention du comité des fêtes de Saint-Jodard d'organiser un Apéro Concert le samedi 25 novembre 2023,
Vu l'intention de la mairie d'organiser un marché de Noël le vendredi 1^{er} décembre 2023,
Considérant qu'il leur appartient de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures pour prévenir les accidents et assurer la sécurité lors des manifestations organisées,
Considérant que les chapiteaux doivent être installés le 20 novembre 2023,
Considérant l'Intérêt Général,*

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de l'Apéro Concert organisé le 25 novembre 2023 et du marché de Noël organisé le 1^{er} décembre 2023 et compte tenu de l'installation des chapiteaux le 20 novembre 2023, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place « Léonard Perrier » de SAINT-JODARD du lundi 20/11/2023 au 03/12/2023 inclus.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera organisé dans le bourg de SAINT-JODARD, place du cimetière, parking de la salle des fêtes et place de la gare pendant cette même période.

Article 3 : Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE.

Fait à St Jodard, le 15 novembre 2023,

Le Maire,
Dominique RORY

